Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20251001-DEL_2025_58-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 1er octobre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (6) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme LECOMTE, Mme TENENBAUM représentée par Mme VIAN, Mme JACQUEMARD représentée par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme GINDRE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (2) : M. MEZUI, M. FAVERJON.

Objet : Cité éducative – Actions partenaires – subventions

L'État a reconduit le label « cité éducative » de la ville de Dijon pour la période 2025 – 2027 en avril 2025. Le conseil d'administration du CCAS a approuvé le 2 juillet dernier l'ensemble des conventions liées à la cité éducative et le versement d'une subvention de 450 000 €.
Ces crédits permettent de mettre en œuvre des projets et des actions qui concours à la réussite du parcours éducatif des enfants scolarisés dans les écoles et les collèges des quartiers politique de la ville (Grésilles et Fontaine d'ouche).

Lors des comités techniques qui se sont tenus du mois d'avril au mois de juin, des projets portés par des associations ont reçu un avis favorable et seront financés sous forme de subventions.

- **La ligue de l'enseignement : « Tous citoyens à l'école » 8 701 €**

L'association propose à 10 écoles du quartier de la Fontaine d'Ouche, soit à 400 élèves de tous niveaux, des ateliers d'une demi-journée sur une thématique clé de la citoyenneté (Mieux vivre ensemble, Soyons différents comme tout le monde, Égalité fille-garçons : plus qu'un mot, Laïque' cité et Il, elle et tout le monde). Les ateliers ont eu lieu toute l'année scolaire et se sont clôturés par un évènement en fin d'année scolaire 2025 « Fêtons la citoyenneté à Fontaine d'Ouche ». Cet après- midi propose des ateliers ludiques sur les thèmes de la citoyenneté, des échanges et un goûter. Le projet mené sur un an a permis de sensibiliser les élèves aux différentes thématiques et a participé à l'amélioration du climat scolaire.

- La Maison phare : « Ateliers d'été » 16 000 €

Dans le cadre de l'axe de la continuité éducative, la Maison phare propose un accueil inconditionnel des publics du 7 au 31 juillet. Sur le modèle des « ateliers de rue » proposés toute l'année et sur les mêmes principes pédagogiques, la Maison phare accueille pendant la période estivale les enfants, les jeunes et leurs parents de manière inconditionnelle. Le projet est construit avec les partenaires du territoire (Bibliothèque, MPDM, Cirq'ônflex, PRE, Confédération syndicale des familles) qui participent à l'accueil et animent des ateliers. De façon libre et autonome les enfants et leurs parents peuvent participer à des ateliers comme : construction de cabanes, sorties, cirques, danse, radio, vidéo, chant, lec-

ture, artistiques…). Les propositions des enfants et des parents peuvent également être intégrées. Des temps de partages en soirée sont également proposés.

- La Maison phare : « L'école du dehors et le terrain d'aventures » 15 000 €

Les terrains d'aventures sont des espaces d'éducation à l'environnement, permettant aux enfants et à leurs familles de bénéficier d'espaces propices à l'épanouissement et à l'apprentissage de l'autonomie dans un cadre naturel pour vivre des expériences collectives.
Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de la Maison-phare (ateliers de rue, maraîchage collectif, éducation à la nature, etc.) et permet de répondre aux enjeux du rapport à la nature en ville et de construire une cité verte et soucieuse de l'environnement.
Il s'agit également de décloisonner les pratiques éducatives en permettant aux enfants d'acquérir une autonomie, un apprentissage manuel, de trouver un espace en dehors des contraintes du temps du foyer ou du temps scolaire.
Le terrain d'aventure se présente comme un espace de rencontres, d'apprentissage de la vie sociale, de décisions et de codécisions.

Le projet a été co-construit avec les écoles, le coordinateur REP, l'accueil de loisirs du quartier et Pirouette cacahuète qui accueille les enfants de moins de trois ans, afin de pouvoir y intégrer « l'école du dehors » et que chacun puisse s'approprier cet outil.

1/ Sur le temps scolaire : accompagner l'école du dehors
10 interventions pédagogiques par an (1 par mois) construites à partir des compétences scolaires développées par l'enseignant(e) en classe et à partir des activités d'éducation à l'environnement. Ces temps sont proposés aux enseignants qui souhaitent être accompagnés par la Maison phare lors de la première séance. L'ensemble des écoles a accès au terrain.
Pour le dispositif « Moins de Trois Ans » le terrain d'aventures est un outil de découverte du monde pour les tout-petits.

2 / Les enfants et familles du quartier : reprendre goût au dehors.
Le terrain d'aventures est un espace ouvert tous les mercredis de l'année, sur le temps vacances scolaires et quelques samedis. Des nuitées pour accompagner les familles du quartier à lever les craintes d'une nuit sous tente sont également proposées.

3/ Le terrain d'aventures, comme outil d'accompagnement à la scolarité :
Il est mis à disposition des enfants qui fréquentent le CLAS. Les animateurs sont formés aux principes de l'école du dehors dans un souci de continuité éducative en lien avec ce qui est travaillé sur le temps scolaire.

- Cirq'ônflex : « Espace cirque à la Fontaine d'Ouche » 30 000 €

Implantée depuis 2011 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, Cirq'ônflex mène de nombreuses actions artistiques et culturelles auprès des habitant.e.s, en collaboration avec les acteurs du territoire. L'association, subventionnée en partie par la cité éducative en 2024, a développé au côté d'une programmation plus régulière de spectacle, des actions spécifiques avec les écoles, le collège, la Maison phare, l'accueil de loisir et le dispositif d'accueil des moins de 3 ans.

En 2024, Cirq'ônflex a proposé : des ateliers cirque parents-enfants, des veillées cirque parents – enfants en hiver, des temps d'éducation artistique et culturelles en milieu scolaire tout au long de l'année scolaire,des stages de cirque, accueilli le centre de loisir pour des représentations ou des activités, ateliers de découverte en libre accès pour tous les publics, des ateliers créatifs. Près de 2 200 enfants ont bénéficié de ces actions.

L'association reconduit l'ensemble de ces actions en 2025 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche et travaille à en faire bénéficier le quartier des Grésilles notamment les écoles du quartier.

- APSALC : Financement postes Éducatrices jeune enfant – 27 289 €

L'association propose une solution de groupement d'employeurs associatifs (GEA PSL) aux associations et aux collectivités. Il se charge de recruter et de mettre à disposition des salariés en fonction de leurs besoins. C'est dans ce cadre qu'ont été recrutées les Éducatrices Jeune Enfant de la cité éducative, qui interviennent dans les accueils des enfants âgés de moins de trois ans (dispositif MTA) et les « toutes petites sections ».

Le montant total des subventions s'élève à la somme de : **96 990 €**

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- accordent les subventions aux associations, la Maison phare (31 000 €), la ligue de l'enseignement (8 701€), Cirq'ônflex (30 000 €), APSALC (27 289 €) ;

- prélèvent les montants sur le budget 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 09/10/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

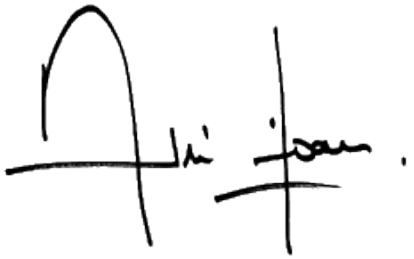

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Politiques de la ville accompagnement éducatif : 1